

Pouvoir d'emprunt

M. Huntington: Monsieur le Président, le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) a dit au début de son discours que la raison principale de l'emprunt des 19 milliards de dollars était la diminution des recettes. Pourrait-il appuyer cette déclaration par des chiffres, particulièrement ceux donnés par le ministre des Finances (M. Lalonde) dans son discours de présentation du projet de loi?

M. McRae: Si je me souviens bien du discours, il ne donnait aucun chiffre. Toutefois, lorsqu'on nous a annoncé une augmentation du déficit dans le budget du 28 juin, on disait que le déficit passerait de 19.1 milliards à 9.6 milliards je pense. La différence entre les deux chiffres est d'environ 9.8 milliards. J'ai oublié ce que c'était exactement, mais c'était de cet ordre-là.

La différence entre les deux chiffres, celui prévu en novembre et celui avancé en juin est de 9.6 milliards. En décomposant ce chiffre, on constate que les quatre cinquièmes de l'écart sont imputables à la baisse des recettes. Je n'ai pas de chiffre plus récent. Je pense que, actuellement, la proportion doit être des trois quarts. Je pourrais essayer de faire quelques calculs et de donner un chiffre. En juin, j'ai été très surpris, j'ai vérifié les chiffres très soigneusement et constaté que les quatre cinquièmes de l'augmentation, pas du déficit, mais de l'augmentation de ce déficit, étaient dus à une baisse des recettes.

M. Gamble: Je voudrais demander au député, qui est à la Chambre depuis 1972, s'il ne pense pas que le déficit actuel représente un phénomène à long terme, un phénomène structural, puisque depuis qu'il siège à la Chambre, ce déficit n'a fait qu'augmenter? Nous avons aujourd'hui la déception d'entendre le ministre des Finances (M. Lalonde) lui-même prédire que l'an prochain le déficit sera encore plus grand que cette année. Le ministre laisse entendre qu'il pourrait atteindre 29 milliards. Il était à prévoir que ce chiffre serait au-dessous de la réalité.

La dette nationale tourne aujourd'hui autour de 120 à 125 milliards. Nous nous rappelons que le vérificateur général nous a prévenus qu'il faut nécessairement ajouter à ces chiffres une estimation réaliste des lettres d'appui et des garanties qui sont accordées aux sociétés de la Couronne. Des estimations exactes montreraient qu'il faudra disposer de sommes supplémentaires d'une quarantaine de milliards. Le ministre des Finances lui-même nous a appris que le déficit minimum, l'an prochain, pourrait être de 29 milliards.

Je demande au député dont les longs états de service à la Chambre remontent à 1972 et pourraient se prolonger jusqu'à l'année prochaine, si nous n'avons pas vu le gouvernement dont il est le défenseur manœuvrer un déficit structurel constant sur une longue période?

M. McRae: Monsieur le Président, je vais devoir faire un effort de mémoire pour les années les plus éloignées, mais il me semble que de 1972 à 1975 nous avons accusé de faibles excédents ou d'infimes déficits, d'environ un demi-milliard, dans un cas comme dans l'autre.

Le déficit a fait des bonds quand nous avons indexé les exemptions. Cette mesure avait été fortement recommandée par le chef de l'opposition officielle à l'époque. Nous avons aussi indexé les pensions de vieillesse et d'autres prestations. Nous avons provoqué une chute des recettes et une hausse des

dépenses. Il en est résulté un élargissement assez considérable du déficit qui a crû entre 1975 et 1979.

Tout à l'heure, au cours de mon intervention, j'ai dit qu'en 1979-1980 le déficit représentait 4.8 p. 100 du produit national brut. Mais en fonction du produit national brut, et il est inutile de le considérer autrement, le déficit a fléchi en 1981-1982 à 2.5 p. 100. Le régime fiscal que nous avons institué à un moment donné a entraîné un certain amoindrissement. Par exemple, j'ai eu le plaisir de défendre un bill sur le pouvoir d'emprunt où nous demandions effectivement l'autorisation d'emprunter moins que nous n'avions prévu dans le budget précédent.

Je me reporte également au mémoire de l'Institut d'analyse politique de l'Université de Toronto. Le groupe qui a publié ce document a extrapolé les chiffres de 1979. Ces extrapolations donnent un faible surplus dont le montant varie en fonction de l'interprétation de l'étude. J'ai noté un chiffre d'environ 1.3 milliard. Toutefois, ce serait un chiffre de cette nature, un très faible surplus.

On peut comparer cela avec la situation aux États-Unis. Les Américains ont deux choses que nous n'avons pas. Ils jouissent d'une diminution très sensible de l'impôt sur le revenu et leurs dépenses au titre de la défense ont augmenté considérablement. Ces deux éléments constituent une composante du déficit qui est très dangereuse. D'après tous les chiffres à ma disposition, je ne crois pas que cette composante structurelle se retrouve dans notre déficit.

M. le vice-président: La période des questions et des réponses est terminée. La présidence cède la parole au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Je constate que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) veut invoquer le Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux bien admettre que mes collègues progressistes-conservateurs désirent poser des questions aux ministériels.

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Le député critique—semble critiquer—la décision de la présidence à l'égard de cette période de dix minutes. J'attire l'attention de la Chambre sur la situation très difficile de la présidence. La présidence a tenté de répartir les questions aussi justement que possible. Le parti du député a eu droit à trois questions. Le député de Restigouche (M. Harquail) s'est plaint quoiqu'il n'ait pas lui-même voulu prendre la parole, contestant ainsi la décision de la présidence.

Je prie les députés de reconnaître que la présidence s'efforce d'être juste et qu'elle continuera de le faire, mais c'est difficile.

La parole est au député de Vancouver-Kingsway.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député de Kamloops-Shuswap a la parole.

M. Riis: Monsieur le Président, je ne conteste certes pas votre décision. Dans l'intérêt de la justice, je veux simplement attirer votre attention et celle des députés sur le fait que si l'on s'en tient à la politique actuelle, les députés néo-démocrates ou les députés d'arrière-ban du gouvernement n'auront jamais la possibilité de poser des questions.